

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE N°1 – 06.11.2025

Procès-verbal du conseil d'école du 06.11.2025

Inspecteur de l'éducation nationale : M PARRA			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Absent	
Directrice de l'école - Présidente : Mme BELHOMME	X	X	
Maire : M DUNAND	X		
Conseiller municipal adjoint aux affaires scolaires : M IVANEZ			
ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE			
Mme GOSSET	X		
Mme LOPES LE FLOHIC		X	
M BAITICHE	X		
Mme PIETROY	X		
Mme CHONDROYANNIS		X	
Mme LARCHIER	X		
Mme SAUZET	X		
Mme ROCHET-BIELLE			
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES			
RADI Nawal	X		
MARQUIE GUERFI Anaïs		X	
LAOUADI Jenna	X		
LOUSSINOUI DIABAKA Amandine		X	
DODON Charlotte	X		
MARULLO Eugénie	X		
VERNET Rémi	X		
VOIX CONSULTATIVE			
Parent suppléant : TREMOLET Anne		X	
Parent suppléant : BOUILLOT Damien		X	
Parent suppléant : BREAU Antoine	X		
Parent suppléant : BONANI Maëwenn	X		
Parent suppléant : MVE ENDOUGOU Chloé		X	
Parent suppléant : SALVI Justine	X		
RASED :		X	
D.D.E.N : Mme DUBUISSON		X	
Chargée des affaires scolaires ville de Gex : Mme CHANTEREAU	X		
Directrice de l'école élémentaire : Mme JORDAN Marion	X		
Membre de l'APEMP : Mme DAVERIO Christelle	X		

Début : 18H05

Fin : 19H50

Durée : 1H45

La Directrice : Mme Belhomme



Un parent délégué : SALVI Justine



ORDRE DU JOUR

- Présentation de l'école et effectifs
- Elections des représentants des parents d'élèves
- Règlement intérieur
- Budgets
- Présentation des associations de parents
- Exercices de sécurité
- Projets
- Plan de continuité pédagogique
- Inclusion scolaire
- Questions diverses déposées

-Présentation de l'école et effectifs :

Notre école maternelle présente 7 classes cette année. 4 PS MS et 3 GS.

Les effectifs sont les suivants :

Répartition par niveau 2025-2026	
CYCLE I	193
PS	68
MS	54
GS	71
TOTAL	193

Répartition par classe 2025-2026	
PS/MS - 14/17	31
PS/MS - 20/11	31
PS/MS - 13/18	31
PS/MS - 21/8	29
GS	23
GS	24
GS	24
TOTAL	193

Par rapport à l'an passé :

Il y avait 181 élèves répartis dans 7 classes dont 51 PS, 73 MS, 57 GS.

On observe une augmentation des effectifs de PS

La répartition des élèves dans les différentes écoles de Gex dépend de la carte scolaire définie par la ville. Les équipes enseignantes n'ont pas de droit de regard sur cette carte scolaire. Des prévisions d'effectif sont effectués à partir de l'automne, puis un travail entre la mairie et l'inspecteur se met en place, en fonction des écoles de secteur et des zones « tampons », liées à l'immobilier et l'urbanisme.

Depuis le début de l'année, 3 enfants ont quitté l'école temporairement (familles itinérantes) et 10 élèves sont arrivés.

Notre équipe :

PS MS A : l'enseignement est assuré par Margot Pietroy accompagnée de l'ATSEM Khady BA.

PS MS B : l'enseignement est assuré par Nolwenn LOPES LE FLOHIC accompagnée de l'ATSEM Laetitia FLOTAT.

PS MS C : l'enseignement est assuré par Anne-Lise LARCHIER accompagnée de l'ATSEM Maroua Hassane.

PS MS D : l'enseignement est assuré par Audrey Rochet Bielle et Cloe Torrion (les mardis) accompagnée de l'ATSEM Ameline Danger.

GS A : l'enseignement est assuré par Camille Chondroyannis et Sofiane Baitiche (50/50) accompagnée de l'ATSEM Naima OURAFIH

GS B : l'enseignement est assuré par Laura Gosset accompagnée de l'ATSEM Nourchene.

GS C : l'enseignement est assuré par Manon Belhomme et Sofiane Baitiche (vendredi) accompagnée de l'ATSEM Martina Poidomani.

L'équipe pédagogique adresse sa reconnaissance à la mairie pour la chance qu'elle a de compter une ATSEM par classe dans cette école. L'équipe souligne l'importance du travail qu'elles réalisent, dont la présence auprès des élèves et des enseignants est un pilier au bon fonctionnement de l'école. Merci pour leur investissement au quotidien.

Enseignants rattachés à notre école : Emma Sauzet

RASED : Aline Renaudin, ESADP, Enseignant Spécialisé chargé des Aides à Dominante Pédagogique. Son rôle est de restaurer chez l'élève en difficulté sa capacité à donner du sens au savoir, et à maîtriser les techniques d'apprentissage pour qu'il puisse vivre l'expérience de la réussite.

Chaïma Ahmadi, Psy EN, aide à construire un **équilibre psychologique** nécessaire à la réussite des élèves. En soutenant ceux qui rencontrent des difficultés elle **l'investissement scolaire**.

Leur présence est rassurante et leurs interventions apportent un véritable accompagnement pour nos élèves. Leur soutien permet de surmonter des obstacles, mais aussi de s'épanouir à l'école. Chacune contribue ainsi à créer un environnement scolaire positif et inclusif.

AESH – Accompagnants des élèves en situation de handicap

- Wissale AHAMRI
- Claire CAVENEL
- Miriam DIOP
- Ouarda MADI
- Samira SAHLI
- Nabila BOUHASSOUN

Leur rôle est d'accompagner l'élève en situation de handicap, de l'aider à accomplir des gestes qu'il ne peut faire seul et favorise son autonomie. Elles travaillent en collaboration avec l'enseignant, facilite le contact entre l'élève et ses camarades de classe, tout en veillant à l'encourager dans ses progrès en autonomie.

L'équipe pédagogique adresse sa reconnaissance pour leur aide précieuse au quotidien et leur rôle essentiel dans l'inclusion scolaire.

L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves par la prise en compte de leurs besoins partagés pour apprendre et des besoins plus spécifiques de certains d'entre eux. C'est un enjeu d'égalité et de justice sociale qui est placé au cœur des priorités de l'Education Nationale. Et ce n'est pas sans difficulté que notre école a l'ambition que chaque élève bénéficie des conditions permettant leur réussite.

Merci à chaque acteur de notre école, scolaire et périscolaire d'accompagner au quotidien les enfants en prenant en compte leurs besoins.

UPE2A Enseignant(e) en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

Mélanie Mallerault.

Les UPE2A sont des dispositifs spécifiques pour les élèves allophones nouveaux arrivants qui ont besoin d'un enseignement du français adapté. Mélanie intervient les mardis et jeudis après-midi de 13h30 à 14h30 avec 2 élèves d'élémentaires et 2 élèves de GS

-Elections des représentants des parents d'élèves :

La liste principale de titulaires et de suppléants suivante :

Titulaires :

RADI Nawal PS MS A - Margot
MARQUIE GUERFI Anaïs PS MS B – Nolwenn
LAOUADI Jenna PS MS C – Anne-Lise
LOUSSINOUI DIABAKA Amandine PS MS D – Audrey
DODON Charlotte GS A - Camille
MARULLO Eugénie GS B – Laura
VERNET Rémi GS C – Manon

Suppléants :

TREMOLET Anne GS C – Manon
BOUILLOT Damien GS C – Manon
BREAU Antoine GS C – Manon
BONANI Maëwenn GS C – Manon
MVE ENDOUGOU Chloé GS C – Manon
SALVI Justine PS MS B – Nolwenn

Elle a été élue avec 48.98 % des voix.

Nombre de votants : 168

Abstentions : 175

Bulletins blancs ou nuls : 47

Bulletins valides : 121

L'équipe pédagogique remercie l'ensemble des représentants des parents d'élèves pour leur engagement et leur implication au sein de l'école.

Les résultats des élections témoignent d'un taux de participation particulièrement remarquable, illustrant le fort investissement des familles dans la vie de l'établissement. Cette mobilisation traduit la confiance accordée à l'école et la volonté partagée de contribuer à son bon fonctionnement.

L'équipe souligne que les représentants des parents d'élèves jouent un rôle essentiel : ils assurent le lien entre les familles et l'école, participent activement aux conseils d'école, relaient les questions et propositions des parents, et favorisent un dialogue constructif entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Leur présence et leur engagement constituent un atout précieux pour le climat de l'école et pour la réussite des élèves. L'équipe pédagogique les remercie sincèrement pour leur disponibilité et leur collaboration.

-Règlement intérieur :

Présentation des modifications et vote.

1. Ouverture portes matin
2. Organisation 16H15
3. Règles de vie à l'école

Votes : 7 parents votants ; 6 enseignants ; 1 conseiller municipal
100% votants POUR

-Budgets

OCCE :

- Don du sou des écoles
- Abonnement Milan Jeunesse
- Projet pâtisserie pour les anniversaires
- Sortie « luge/raquette »
- Projets/Sorties fin d'année

MAIRIE :

- Fournitures scolaires : 56€ par élèves réel par an ; par année civile
- 9€ par élèves pour photocopie
- 600€ par classe pour transport scolaire
- 2000€ de subventions pour projet
- 2400€ par école pour de l'investissement

- Présentation des associations de parents :

LE SOU DES ECOLES

L'association permettant de récolter des fonds pour tous les élèves de maternelles et d'élémentaires des écoles publiques de GEX.

- Actions : Bourse aux skis, bourses aux jouets.

APEMP : Association des parents d'élèves maternelle de Parozet

L'association permettant de récolter des fonds pour les élèves de maternelles de Parozet.

- Actions : vente de gâteaux, ventes initiatives, fête de l'école.

- Projets :

- Projet musique
- Semaine bleue : lien intergénérationnel – continuité durant l'année
- Sorties médiathèque
- Animation de fin d'année
- Projet Luge – raquettes – randonnée
- Tennis GS
- Sortie de fin d'année

- Plan de continuité pédagogique :

L'équipe pédagogique souhaite rappeler l'organisation mise en place pour assurer la continuité pédagogique et le bon fonctionnement de l'école en cas d'absence d'un enseignant ou d'un agent.

1. Gestion des absences d'enseignants

Lorsqu'un enseignant est absent, l'équipe pédagogique informe les familles le plus rapidement possible.

La directrice contacte le bureau des remplacements avant 8h00 afin de savoir si un enseignant remplaçant peut-être envoyer dans la matinée.

Il arrive toutefois que la réponse du service ne puisse être donnée qu'un peu plus tard, ce qui peut rendre la communication avec les familles plus complexe. L'école s'efforce dans tous les cas d'informer les parents dès que la situation est connue avec certitude.

Chaque enseignant dispose d'une progression d'école commune, permettant à tout remplaçant de connaître l'avancement des apprentissages et de proposer des activités cohérentes avec la programmation. Cela garantit une continuité des apprentissages malgré les éventuels changements d'adultes en classe.

2. En cas d'absence non remplacée

Lorsque l'absence d'un enseignant ne peut pas être couverte par un remplaçant, les élèves sont répartis dans les autres classes de l'école.

La répartition est organisée de manière à :

- Maintenir, autant que possible, les fratries réunies, afin de faciliter le temps de départ le midi et le soir.
- Permettre aux petites sections d'être accueillies dans des classes de petits-moyens pour pouvoir effectuer la sieste dans de bonnes conditions ;
- Offrir aux grandes sections un temps calme durant la sieste, avant de reprendre des activités adaptées à leur âge dès 14h30.

Les enseignants des classes d'accueil reçoivent, dans la mesure du possible, des activités préparées par le collègue absent, en lien avec la progression de la période, afin de maintenir une cohérence pédagogique.

3. Absence d'ATSEM

En cas d'absence d'une ATSEM, le service est réorganisé pour assurer un relais entre les agents présents.

La priorité est donnée à la sécurité et à l'hygiène des élèves. Les enseignants adaptent alors les ateliers afin de favoriser l'autonomie des enfants et d'alléger les manipulations nécessitant une assistance.

4. Absences multiples

Lorsqu'un nombre important d'enseignants est absent et que les conditions d'accueil deviennent difficiles, la directrice contacte l'inspection de circonscription afin d'obtenir des directives.

Dans certains cas, et seulement sur décision de l'inspection, il peut être demandé aux familles, sur la base du volontariat, de garder leurs enfants à domicile.

En revanche, il est rappelé que l'obligation d'accueil des élèves reste la règle, et qu'à aucun moment l'équipe pédagogique ou la direction ne peuvent inciter les familles à garder leurs enfants.

5. Suivi et sécurité des élèves

Lorsqu'un élève est accueilli dans une autre classe :

- Les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) sont systématiquement transmis à l'enseignant d'accueil ;
- Les inscriptions à la cantine et périscolaires sont signalées afin de garantir un suivi complet sur la journée.

L'ensemble de ces dispositions a pour objectif de préserver la sécurité, le bien-être et la continuité des apprentissages pour tous les élèves, tout en respectant les contraintes du service et les obligations légales de scolarisation.

- Exercices de sécurité :

- Exercice incendie n°1 : effectué le 19 septembre 2025 à 9h30, temps d'évacuation en 1 minute 45, temps d'évacuation confirmée (appel et locaux vérifiés) 6 minutes 36. Pas de difficultés relevées et pas de panique constatée pour les élèves.

- Exercice PPMS intrusion n°1 : effectué le 16 octobre 2025 à 15h30, mise à l'abris rapide, difficultés de discrétions pour certains élèves en situation de handicap, pas de panique constatée pour les élèves, mais de la crainte malgré tout.

- Questions diverses déposées :

Temps du repas

- Le temps de 30 minutes pour le déjeuner semble court pour une seule adulte qui gère 24 enfants (lavage des mains, passage aux toilettes, repas, retour en classe).

► Serait-il possible d'envisager un ajustement du temps ou un renfort ponctuel sur ce créneau ?

Réponse de la mairie : 30min est un temps moyen (environ 20min en élémentaire) ; ajustement du temps méridien non possible, il faudrait ajuster les horaires de l'école ;

80% de la classe mange à la cantine (et principalement des PS) : problème de place physique (→ étude du service technique d'agrandissement de la cantine à venir) et la mairie est en train d'évaluer les besoins humains (=recrutement de soutien sur le temps méridien, le recrutement va être complexe parce que ce ne sera pas des temps pleins mais des 8h par semaine)

Capacité de la salle de cantine : 145 élèves

Actuellement : 2 services de 137 élèves environ pour les 7 classes de la maternelle

Le nombre d'élèves de maternelle qui mange à la cantine ne cesse d'augmenter (*dû peut-être à l'obligation scolaire à 3ans*)

Organisation de la sieste

- Les enseignantes souhaitent regrouper les enfants pour la sieste pour des raisons de sécurité et de bien-être des enfants, mais cela ne semble pas possible.

► Pourrait-on mieux comprendre les contraintes et envisager une organisation conciliant sécurité et bien-être des enfants ?

► Est-il possible d'apporter plus de souplesse sur la sieste (selon les besoins) et l'accès aux toilettes pendant ce temps ?

Elément de réponse : En début d'année, l'équipe pédagogique avait envisagé de regrouper les enfants de deux classes pour la sieste, afin d'être 2 enseignantes en salle. Après vérification, cette organisation n'a finalement pas pu être mise en place, pour des raisons de sécurité et de conformité des locaux : les salles pressenties ne répondaient pas aux exigences du plan d'évacuation.

Les enfants dorment donc dans les annexes attenantes à leur classe, sous la surveillance directe de leur enseignant jusqu'à 14h30.

Chaque salle de sieste dispose d'un kit d'hygiène et de l'ensemble des documents médicaux nécessaires (PAI), afin de pouvoir répondre aux besoins des enfants en toute sécurité.

Par mesure de précaution, un passage aux toilettes est systématiquement prévu avant la sieste, car il n'est pas possible de laisser un groupe d'enfants sans surveillance pendant qu'un adulte accompagne un élève aux toilettes.

À partir de 14h30, lorsque l'ATSEM revient, l'enseignant peut alors accompagner les MS et, si besoin des PS pour aller aux toilettes avant de retourner à la sieste.

Cette organisation vise à assurer à la fois la sécurité, le bien-être et le respect du rythme de sommeil des enfants, dans le cadre des contraintes humaines et matérielles actuelles.

Si le responsable de la vie scolaire souhaite compléter sur l'aspect logistique ou organisationnel, il pourra bien sûr apporter des précisions supplémentaires.

Salle de motricité avait été refusée comme couchette car :

- Elle est utilisée par les enfants du périscolaire en temps de pluie prioritairement
- Cette salle est indiquée comme salle de motricité dans le plan d'évacuation de l'établissement
- Selon Monsieur Ivanez, la salle avait été lors de sa construction, spécifiquement demandée et conçue pour être une seconde salle de motricité. De ce fait, elle devrait en principe, conserver cette destination.
- Cette salle peut être utilisée ponctuellement pour des réunions publiques de la mairie, même si ce n'est pas sa fonction principale.

· Sécurité lors des retours de sorties scolaires

- Lors des sorties en bus, les enfants sont parfois récupérés directement par leurs parents sans que l'enseignante ait pu vérifier leur départ, ce qui crée des situations confuses et potentiellement risquées.

Serait-il envisageable de mettre en place les propositions suivantes :

- ▶ Informer les parents que les enfants sont à récupérer à la porte de l'école et donc de respecter cela pour des raisons de sécurité.
- ▶ Qu'il y ait un adulte en début et en fin de cortège afin d'assurer au groupe entier de remonter jusqu'à l'entrée de l'école.
- ▶ Que les parents accompagnants restent jusqu'à la porte de l'école aussi et qu'ils ne partent pas directement avec leurs enfants en sortant du bus (déjà vu aussi).
- ▶ Et finalement de compter ses élèves et de bien leur préconiser de rester 2 par 2.

>> Elément de réponse : Afin de garantir la sécurité des élèves et d'assurer un retour calme et organisé, il sera prévu qu'à la fin de chaque sortie scolaire, qu'elle se fasse en bus ou à pied, les enfants rentrent dans l'établissement avec leur enseignant.

Ce passage par l'école permet : de vérifier la présence de tous les élèves par un comptage, de redonner les effets personnels de chacun (vêtements, sacs, objets...), puis de procéder à la remise aux familles dans les mêmes conditions qu'à la sortie habituelle de 16h15.

Les enseignants peuvent ainsi avoir un visuel sur chaque départ et s'assurer que chaque enfant quitte bien l'école avec la personne autorisée.

Les parents accompagnateurs seront donc, eux aussi, invités à patienter à la porte de l'école et à récupérer leur enfant au même moment que les autres familles, afin de garantir une procédure identique pour tous et un retour en toute sécurité.

Sortie de classe à 16h15

- Pour les classes de Maîtresse Nolwenn et Maîtresse Margot la sortie à 16h15 peut être rendue difficile pour ceux ayant des enfants en bas âge en poussette

(nécessité de monter à l'étage). La circulation dans le couloir du bas étant compliquée également car les parents des classes de Maîtresse Audrey et Maîtresse Anne-Lise rentrent dans l'école par le parvis également.

► Serait-il possible de comprendre les contraintes d'accès aux classes et d'envisager une solution pour rendre la circulation plus fluide et faciliter l'accès pour les parents ayant une poussette ?"

>> Élément de réponse : Déjà répondu précédemment dans le règlement intérieur, retour au fonctionnement de début septembre.